

## CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Extrait du Registre des Délibérations

-----  
Séance du 19 septembre 2024  
Convocation du 12 septembre 2024  
-----

Date d'affichage :  
20 septembre 2024

Nbre de Conseillers  
en exercice : ..... 33

Nbre de présents : ..... 21  
Nbre d'excusés avec pouvoir : ... 11  
Nbre d'excusés sans pouvoir : ... 1

Nombre de votants : ..... 32

Etaient présents : MM. Christophe DORÉ, Philippe BEUFILS, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Ludovic HÉBERT, M. Raphaël GRIEU, Mme Charlie GOUDAL MANOURY, M. François BOMBÉREAU, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Raymond VIARD, Mmes Josiane BOBÉE, Dominique COUBRAY, MM. LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Mme Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, M., Jean-Marc ORAIN, , Mme Marina ROUSSEL, MM. Rachid CHEBLI, François PAIN.

Excusés : Mme Linda HOCDÉ, M. Jean-Claude LEPILLER, , MM. Dominique METOT, Mmes Sylvie DEVAUX, Suzanne LE TUAL, Lynda BÉNARD, MM. Tony DENOYERS, Julien LAPERT, David RIBEIRO, Mme Carole TANAY, M. Johnny ALEXANDRE, Nicolas MERLIER

- Mme HOCDÉ avait donné procuration à Mme RASTELLI
- M. LEPILLER avait donné procuration à M. HÉBERT
- M. MÉTOT avait donné procuration à M. DORÉ
- Mme DEVAUX avait donné procuration à Mme MOUSSA
- Mme LE TUAL avait donné procuration à Mme GERVAIS
- Mme BENARD avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. DENOYERS avait donné procuration à M. HÉDOU
- M. LAPERT avait donné procuration à M. VIARD
- M. RIBEIRO avait donné procuration à M. BEUFILS
- Mme TANAY avait donné procuration à M. CHEBLI
- M. ALEXANDRE avait donné procuration à Mme ROUSSEL

- M. MERLIER excusé sans pouvoir.

-----  
**AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)  
MODIFICATION 2024  
BUDGET PRINCIPAL**  
-----

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

L'annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

.../...

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d'engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle se décompose ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : Elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux, etc.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

**CONSIDÉRANT** l'avancement des travaux de l'opération « PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la mairie » dont la mise en œuvre se déroule plus vite que prévue notamment pour les plantations,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajuster les crédits 2024 du programme ci-après :

Situation actuelle :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2024	2024	2025	2026 et suivants
PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la Mairie	3 300 000,00 €	539 805,64 €	1 800 000,00 €	960 194,36 €	

Modifiées ainsi :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2024	2024	2025	2026 et suivants
PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la Mairie	3 300 000,00 €	539 805,64 €	2 510 000,00 €	250 194,36 €	

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification de l'Autorisation de Programme ci-dessus ainsi que ses Crédits de Paiement.

.../...

**DELIBERATION ADOPTEE PAR :**

**POUR : 30** (Élus de la majorité, M. ORAIN, M. ALEXANDRE, Mme ROUSSEL, M. PAIN, élus de la minorité)

**ABSTENTION : 2** (Mme TANAY, M. CHEBLI élus de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,  
(suivent les signatures)

Le Maire,

Christophe DORÉ

